

UNE AIDE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DE VOTRE TERRITOIRE

Le PEC

« Le PEC-CAE, un nouvel élan pour faciliter l'accès à l'emploi »



Le Parcours Emploi Compétences (PEC-CAE) est un contrat de travail dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi.

C'est un contrat de droit privé, à durée déterminée ou indéterminée. La durée de l'aide est fixée à 6 mois minimum pour les contrats initiaux. Des renouvellements de 6 mois sont possibles dans la limite de 24 mois (60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapés). Le PEC-CAE peut être à temps plein ou à temps partiel.

Quels employeurs peuvent bénéficier de l'aide ?

Tous les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités territoriales...)

Quel public peut bénéficier de l'aide et à quel taux de prise en charge ?

Le montant de l'aide et sa durée sont fixés localement par le Préfet de votre région, et sont régulièrement réajustés. Le montant de l'aide de l'Etat est exprimé en taux de prise en charge par rapport au SMIC et concerne les contrats d'une durée comprise entre 20 et 35 heures :

- PEC tous publics : prise en charge de 40%, et de 60% pour les personnes en situation de handicap et les bénéficiaires du RSA
- PEC Jeunes : prise en charge de 65% pour les moins de 26 ans et jusqu'à 31 ans pour les jeunes en situation de handicap et bénéficiaires du RSA
- PEC publics Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et publics Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) : prise en charge de 80%

Engagements de l'entreprise

- Désigner un tuteur pour mettre en oeuvre un accompagnement renforcé
- Développer les compétences professionnelles du salarié (savoir-être, pré-qualification, qualification...)
- Réaliser le suivi en emploi avec le conseiller Mission Locale
- Remettre une attestation d'expérience professionnelle au salarié

Quelles plus-values pour vous ?

- Soutenir l'emploi des jeunes
- Former les jeunes à vos métiers
- Faciliter vos recrutements

 <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aide-embauche-jeune-parcours-emploi-competences-pec-jeunes>

Contactez votre Mission Locale !